

**Neuflize OBC**

Neuflize Vert Elan Euro Atlantique

Novembre 2030

Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance complexe vert est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant de la formule » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+¹). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Neuflize Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 est un titre de créance vert risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Période de commercialisation : du 19 septembre 2022 au 28 octobre 2022. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Durée d'investissement conseillée : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou l'une des dates de remboursement automatique anticipé.

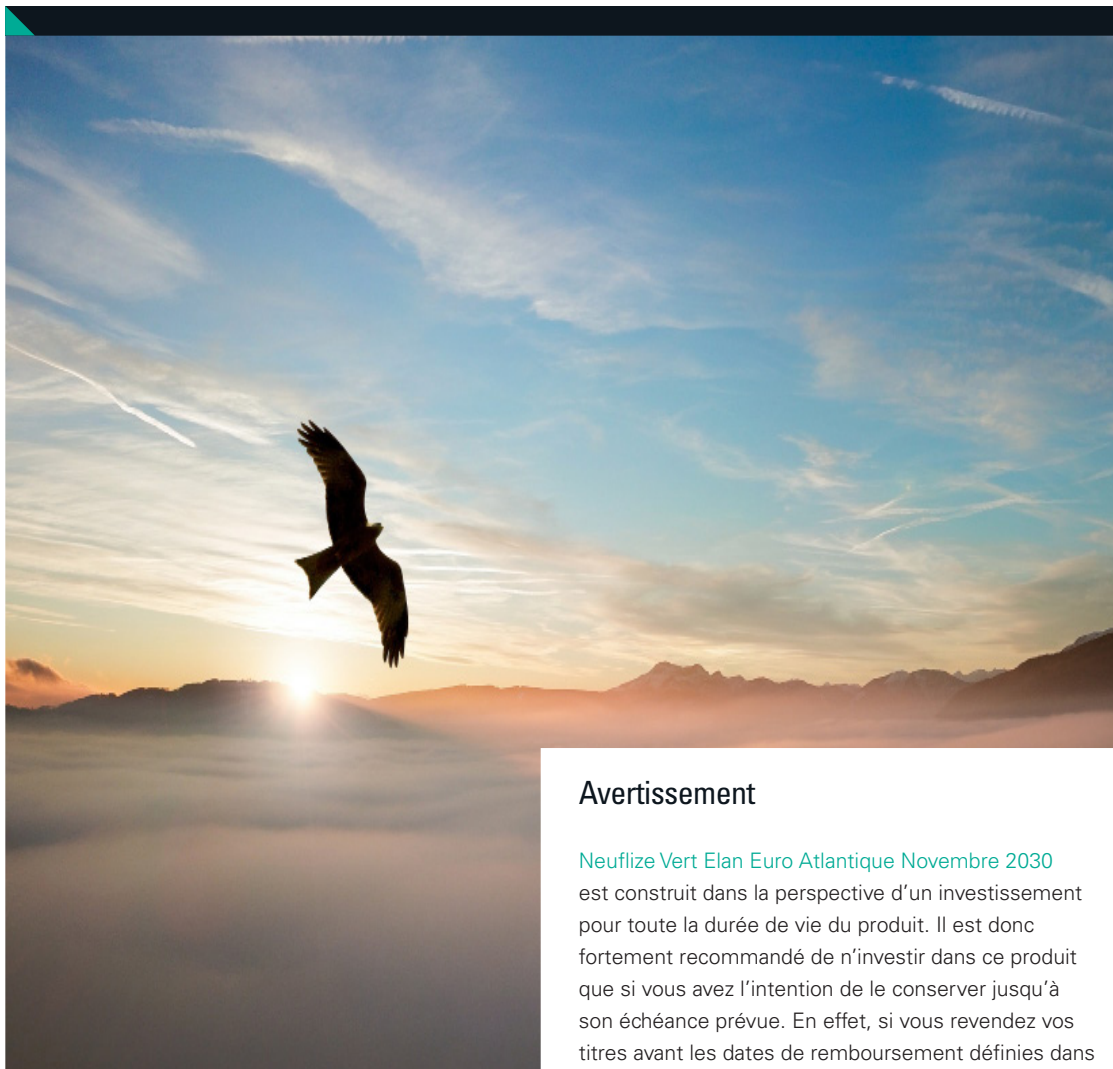
Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Neuflize Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Code ISIN : FR001400C1H4

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

¹ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.



Neuflize Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030

Avec Neuflize Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030, l'investisseur privilégie un produit adossé aux marchés actions américains et européens. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500® et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis). L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs des indices.

Ce produit s'adresse :

- ▲ à un marché cible de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détail, personnes morales ou physiques, recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type « actions » (un investissement dans le produit présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi),
- ▲ aux clients de la Banque Neuflize OBC souhaitant investir au sein d'un compte titres ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en fonction de leurs connaissances et expériences de cette catégorie de produits, de leurs objectifs d'investissement, de leur situation financière et de leur tolérance au risque.

Avertissement

Neuflize Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030

est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En effet, si vous revendez vos titres avant les dates de remboursement définies dans la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais éventuels liés à la revente). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et cette revente pourra générer une perte en capital partielle ou totale, notamment si les conditions de marché sont défavorables à ce moment-là.

En particulier, dans le cas d'une souscription à Neuflize Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 sous la forme d'unités de compte intervenant dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce risque de perte en capital est notamment à apprécier en tenant compte du fait que le contrat d'assurance vie peut être dénoué par décès à tout moment ou en cas d'opérations au sein du contrat d'assurance vie ou de capitalisation entraînant le désinvestissement de l'unité de compte (arbitrage, rachat partiel ou total).

Le 28 Octobre 2030, en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, et si l'indice le moins performant est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la clôture du 28 octobre 2022, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la totalité de la baisse de l'indice le moins performant et reçoit à l'échéance le capital initial diminué de la baisse de cet indice. **La perte peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.**

NEUFLIZE VERT ELAN EURO ATLANTIQUE NOVEMBRE 2030

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale des titres de créance de Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent cette Valeur Nominale. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 octobre 2022 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 4 novembre 2030) ou, selon le cas, de remboursement anticipé.

En cas d'achat après le 28 octobre 2022 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel net indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

Les taux de rendement annuels sont calculés in fine pour chaque contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation et donc susceptibles de varier selon les contrats.

Hypothèses faites pour le calcul des taux de rendement annuel :

Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel).

Mais ils ne prennent pas en compte les autres frais liés au cadre d'investissement (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), les prélèvements sociaux et fiscaux s'entendent en dehors de tout défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages :

- **Objectif de gain potentiel de 7,00 %¹ par année écoulée, depuis la date de constatation initiale² :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle² ou finale², les indices sont stables ou clôturent en hausse par rapport à leur niveau initial.
- **Potentiel remboursement anticipé automatique chaque année, à partir de la fin de la 1^{ère} année :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle², les indices sont stables ou clôturent en hausse par rapport à leur niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital¹ à l'échéance :** dès lors, qu'à la date de constatation finale², aucun des indices n'a subi une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

Inconvénients :

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, notamment par décès, l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance et en conséquence un risque de perte de valeur du capital investi.
À l'échéance des 8 ans : en cas de baisse de plus de 40 % d'au moins l'un des deux indices par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale², l'investisseur peut perdre jusqu'à l'intégralité de son capital investi.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice le moins performant autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial, et à une faible variation de l'indice autour de 100 % de son niveau initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximal est fixé à 7,00 %¹, depuis la date de constatation initiale², même en cas de hausse plus importante des indices par rapport à leur niveau initial.
- **Les dividendes versés par les actions qui composent les indices EURO STOXX 50[®] et S&P 500 Index[®] ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à leur performance.** Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 à 8 ans.
- **Souscription sur le marché secondaire et conservation du produit :** en cas de souscription sur le marché secondaire (après le 28 octobre 2022) à un prix d'achat supérieur à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance, soit une valeur par coupure supérieure à 1 000 euros, l'investisseur s'expose à un rendement inférieur par rapport à une souscription à un prix d'achat égal à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance. En effet, l'ensemble des remboursements (gains et valeur de remboursement) se fait sur la base de cette Valeur Nominale par titre de créance, soit 1 000 euros. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective (au titre de la formule de remboursement).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant de la formule.**



¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

² Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.

DÉTAIL DES MÉCANISMES DE LA FORMULE

Les différents scénarii présentés dans ce document permettent d'illustrer le fonctionnement de la formule de calcul servant à déterminer le rendement du produit, en fonction des évolutions de l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500[®] et EURO STOXX 50[®] (dividendes non réinvestis). Le rendement du produit n'est lié à la réalisation de conditions que sur une seule classe d'actifs : les actions, dont les indices S&P 500[®] et EURO STOXX 50[®] (dividendes non réinvestis) sont représentatifs.

Il s'agit d'une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».

Le niveau de clôture des indices constaté le 28 octobre 2022 est retenu comme leur niveau initial.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé annuel :

Chaque année, à partir de la fin de la 1^{ère} année, un **remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel de 7,00 %¹ par année écoulée, depuis la date de constatation initiale²**, si l'indice le moins performant est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation annuelle² (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,76 %³).

En l'absence de remboursement automatique anticipé, le produit continue.

IMPORTANT

En cas d'entrée sur le marché secondaire, c'est-à-dire après la période de souscription, l'investisseur est invité à se renseigner sur les niveaux de l'indice et de la barrière de remboursement du capital à l'échéance, équivalent à une baisse de 40 % par rapport au niveau initial de l'indice le moins performant. En effet, en cas d'entrée sur le marché secondaire, la probabilité d'atteindre la barrière de remboursement du capital à l'échéance peut être beaucoup plus élevée et, par voie de conséquence, le risque d'une perte totale ou partielle en capital accru. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28 octobre 2022, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans :

À la date de constatation finale, le 28 octobre 2030, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment :

CAS DÉFAVORABLE : en cas de baisse de plus de 40 % d'au moins l'un des deux indices.

Une **perte en capital partielle ou totale**, si l'indice le moins performant clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale². L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice le moins performant. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.

CAS MÉDIANS : en cas de baisse n'excédant pas 40 % des indices.

Un **remboursement de l'intégralité du capital¹**, si l'indice le moins performant clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale² (soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %³).

CAS FAVORABLE : en cas de stabilité ou de hausse des indices.

Un **remboursement du capital avec un gain potentiel de 56,00 %¹, soit 7,00 % par année écoulée, depuis la date de constatation initiale²** si l'indice le moins performant est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale² (soit un taux de rendement annuel net de 4,64 %³).

¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

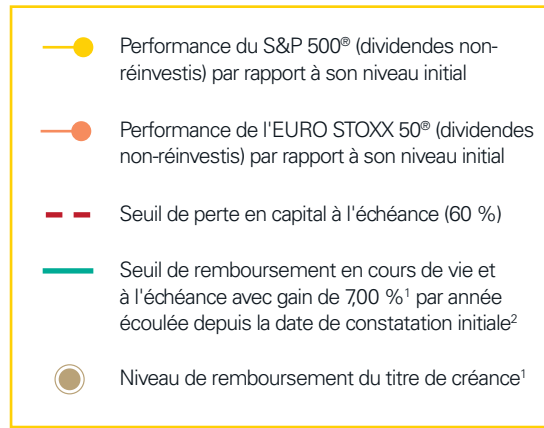
² Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.

³ Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO DÉFAVORABLE

1 ■ SCÉNARIO DÉFAVORABLE

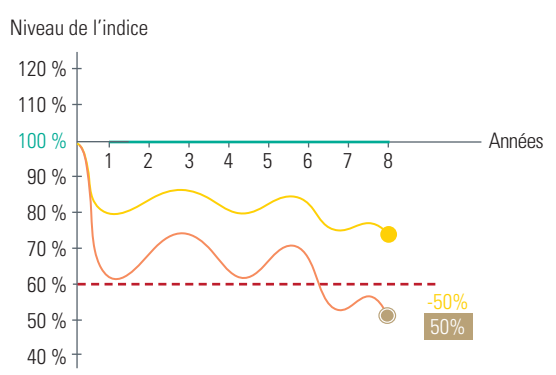
Le rendement le plus défavorable se produit lorsque l'indice le moins performant a clôturé en baisse à chaque date de constatation annuelle² et en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale, le 28 Octobre 2030. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.



Remboursement à l'échéance avec une perte en capital :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice le moins performant clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation annuelle². Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance. À la date de constatation finale, le 28 Octobre 2030, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500® et EUROSTOXX 50® (dividendes non réinvestis), enregistre une baisse de 50 %, soit supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital. Le produit est remboursé avec une perte en capital.

L'investisseur reçoit alors le capital initial¹ diminué de la baisse de l'indice, soit 50 % du capital initial¹, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -9,19 %³ égal à celui de l'indice le moins performant.



Il est à noter que le rendement de Neufilze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 est très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de -40 %. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la perte en capital peut être totale, en cas de scénario encore plus défavorable.

¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
² Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.
³ Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO MÉDIAN

2 ■ SCÉNARIO MÉDIAN

Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500[®] et EURO STOXX 50[®] (dividendes non réinvestis) a clôturé en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation annuelle² mais cette baisse est strictement inférieure à 40 % à la date de constatation finale, le 28 Octobre 2030. Les données chiffrées

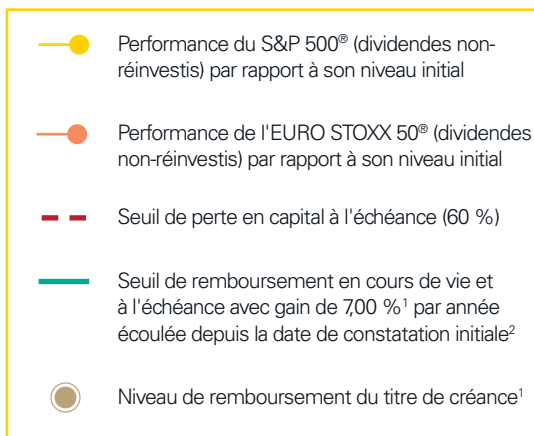
utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

Remboursement de l'intégralité du capital¹ à l'échéance :

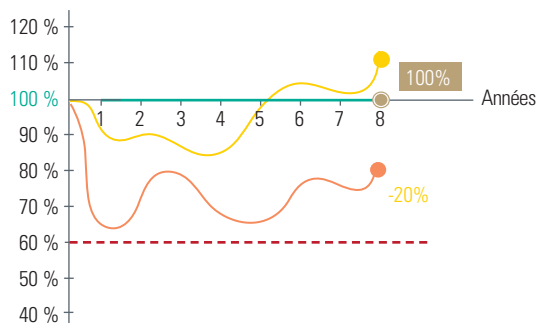
Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice le moins performant clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation annuelle². Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, le 28 Octobre 2030, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500[®] et EUROSTOXX 50[®] (dividendes non réinvestis) enregistre une baisse de 20%, soit strictement inférieur à 40 %, par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital.

L'investisseur ne reçoit pas de gain mais reçoit l'intégralité du capital initial¹, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00 %³, supérieur à celui de l'indice égal à -3,71 %).



Niveau de l'indice



¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

² Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.

³ Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

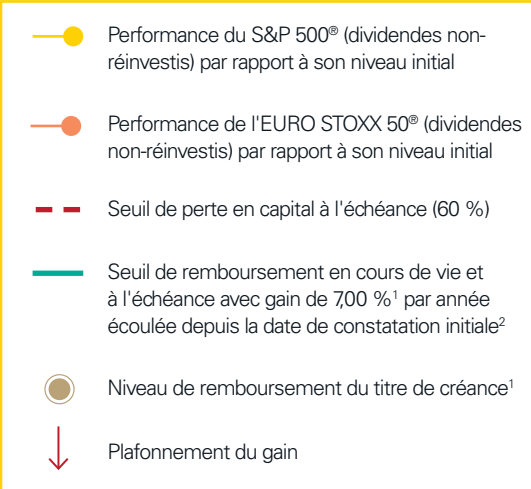
ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

3 ■ SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue de la première date de constatation annuelle², l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500[®] et EURO STOXX50[®] (dividendes non réinvestis) est en hausse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.

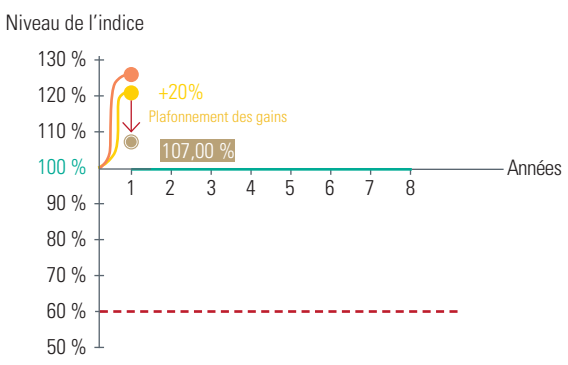
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.



Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice le moins performant clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial à la première date de constatation annuelle². Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le produit prend automatiquement fin par anticipation.

L'investisseur reçoit alors le capital initial¹ augmenté d'un gain de 7,00 %¹ par année écoulée depuis la date de constatation initiale², soit 107,00% du capital initial¹, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 5,76 %³, inférieur à celui de l'indice égal à 18,28 %, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



¹ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

² Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 14 pour le détail des dates.

³ Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base.

Le titre de créance vert Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au sous-jacent** : le remboursement du capital dépend de l'évolution du sous-jacent le moins performant. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement en relation avec le sous-jacent). Dans le cas d'une évolution défavorable de l'évolution du sous-jacent le moins performant, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent le moins performant** : STOXX Limited ou S&P Dow Jones Indices, les administrateurs des sous-jacents, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés au titre de créance vert** : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créances verts pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance verts.

S&P 500® ET EURO STOXX 50®

INDICES DE RÉFÉRENCE DES VALEURS AMÉRICAINES ET DE LA ZONE EURO (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'indice S&P 500® (dividendes non réinvestis) est composé de 500 des premières capitalisations américaines.

Il est diversifié sectoriellement sur les États-Unis et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.spglobal.com/spdji ou en français sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/%24INX/>).

L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est composé de 50 des premières capitalisations de la Zone Euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com ou en français sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>).

La performance des indices S&P 500® et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui les composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance des indices. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

Performances cumulées

Performance de l'indice	1 an	2 ans	4 ans	8 ans
EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	-12,41 %	9,80 %	6,96 %	18,06 %
S&P 500® (dividendes non réinvestis)	-7,62 %	20,60 %	44,59 %	108,11 %

Source : Bloomberg, au 22 août 2022

Evolution des indices S&P 500® (dividendes non réinvestis) et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) (entre le 22 août 2014 et le 22 août 2022), base 100 au 22 août 2014.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg, au 22 août 2022

UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

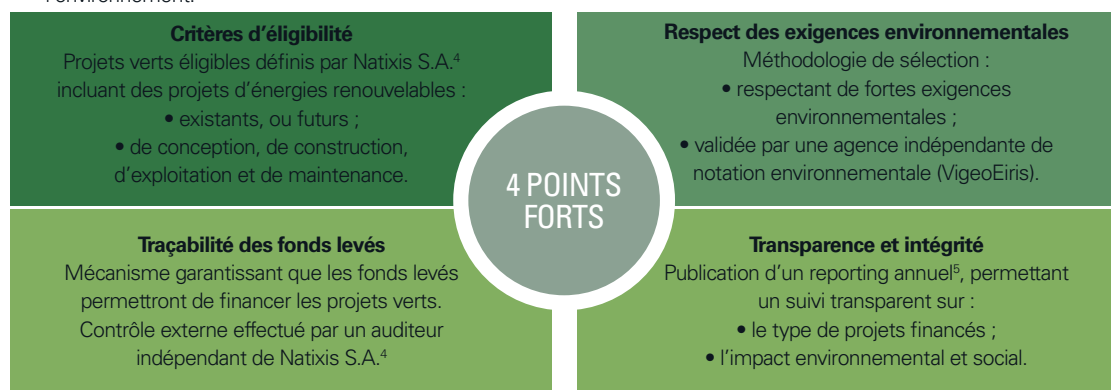
Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable que Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un titre de créance vert.

Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?¹

- Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque...). Dans le cadre de Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030, Natixis Structured Issuance agit en tant qu'Émetteur.
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'Émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations² sur :
 - l'utilisation et la gestion des fonds,
 - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - le reporting.

Engagements et principes³ de Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030

- Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030, émis par Natixis Structured Issuance, finance ou refinance des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.



Exemples de projets éligibles



PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



BIOMASSE

Production d'énergie à partir de la matière organique durable



HYDRAULIQUE

Construction de centrales hydroélectriques



ÉOLIEN

Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

¹ Le facteur de risque associé au titre de créance vert est précisé dans la section Facteurs de Risques en page 9 de ce document.

² Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/>

³ Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de Natixis sur le site : <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes>

⁴ Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance

⁵ Publication du reporting annuel de Natixis sur le site : <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

NEUFLIZE OBC « UNE BANQUE MEILLEURE POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR »



La RSE fait depuis toujours partie intégrante de la stratégie de Neuflyze OBC. Fidèle à ses origines, la Banque intègre les préoccupations environnementales et sociétales dans ses différents métiers, en vue d'assurer la croissance durable du patrimoine de ses clients.

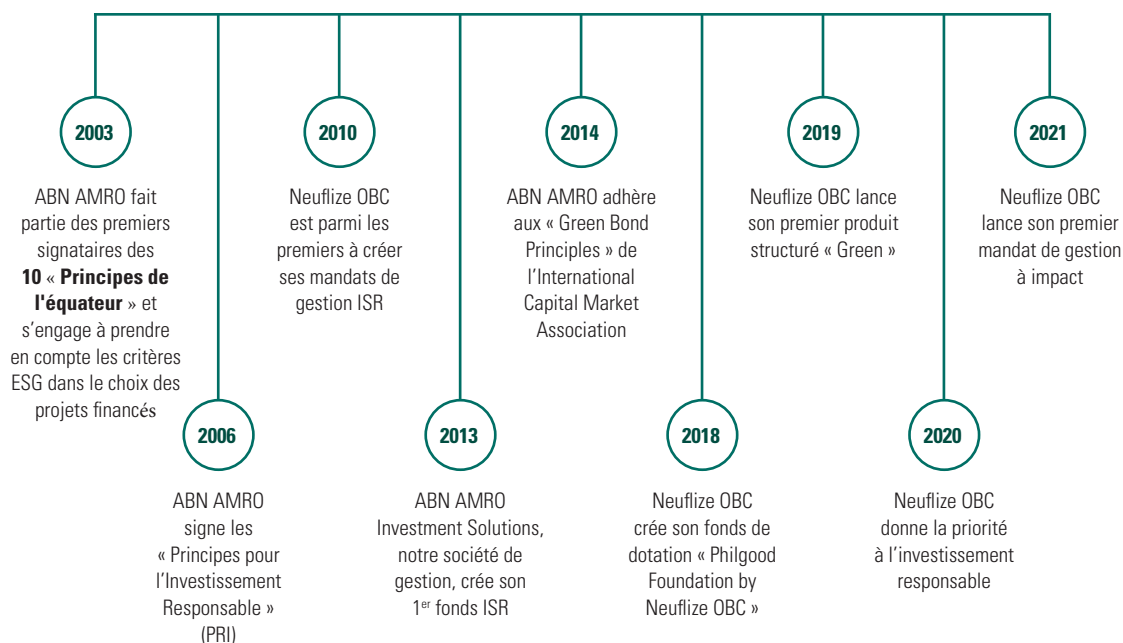
En sa qualité de banque responsable au carrefour de l'économie, Neuflyze OBC se doit de considérer des alternatives plus respectueuses de la société et de l'environnement et d'y associer pleinement ses clients et partenaires.

L'engagement du groupe ABN AMRO pour une finance plus responsable et la conviction forte des managers et

des collaborateurs depuis de nombreuses années ont permis de développer une offre de produits et services tels que :

- ▶ la gestion sous mandat ISR ;
- ▶ la gestion sous mandat à impact ;
- ▶ les fonds à impact, réservés aux clients professionnels ;
- ▶ les produits structurés en format « Green bonds » ;
- ▶ une offre complète de conseil en philanthropie.

Nos engagements, nos actions



DON EN FAVEUR DE LA FONDATION POUR LA RECHERCHE MEDICALE

Philgood Foundation by Neuflyze OBC

Consciente des enjeux sociétaux et environnementaux auxquels notre monde fait face, Neuflyze OBC s'engage aux côtés de ses clients pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. En cohérence avec sa raison d'être « Une banque meilleure pour les générations à venir », Neuflyze OBC accompagne et simplifie la démarche philanthropique de ses clients privés et entreprises avec son fonds de dotation Philgood Foundation by Neuflyze OBC.

Philgood Foundation by Neuflyze OBC est ainsi à la fois :

- ▶ Un outil de collecte et d'accompagnement de la générosité de ses clients. Il assure une redistribution fléchée des dons vers des projets d'intérêt général à fort impact sociétal et rigoureusement co-sélectionnés avec chaque client.
- ▶ Un véhicule du mécénat de la Banque Neuflyze OBC.

La Fondation pour la Recherche Médicale, partenaire de Philgood Foundation

Fidèle à son engagement de Banque Responsable, Neuflyze OBC a noué un partenariat avec la Fondation pour la Recherche Médicale.

À l'occasion du lancement de Neuflyze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030, **Neuflyze OBC s'engage à reverser 20 000 euros à la Fondation** pour contribuer au financement d'un projet de recherche sur la maladie d'Alzheimer.



La Fondation

Depuis plus de 75 ans, la Fondation pour la Recherche Médicale soutient, pour toutes les maladies, des projets de recherche innovants qui peuvent un jour sauver ou améliorer des vies. Indépendante, elle agit grâce à la seule générosité de ses donateurs, testateurs et partenaires. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée par le « Don en Confiance ».

Le projet soutenu par Neuflyze OBC



Première cause de dépendance chez le sujet âgé, la maladie d'Alzheimer touchera plus de 2 millions de malades d'ici 2040. Pour contribuer à la lutte contre cette maladie, Philgood Foundation a choisi de sélectionner un projet philanthropique porté par la Fondation pour la Recherche Médicale, dont l'objectif est d'explorer les origines de la maladie d'Alzheimer pour développer de nouvelles thérapies.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR001400C1H4
Forme juridique	Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant de la formule	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.
Devise	Euro (€)
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Montant de l'émission	30 000 000 euros
Valeur nominale	1 000 euros
Prix d'émission	99,95 %
Prix d'achat	Le prix d'achat progressera de façon constante de 99,95 % à 100% du 19 septembre 2022 au 28 octobre 2022
Éligibilité	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Période de Commercialisation	Du 19 septembre 2022 au 28 octobre 2022
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,60 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,30 % du montant des titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres par les investisseurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. Tout ou une partie des commissions pourront être versées en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par le distributeur, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Sous-jacent	EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis), code Bloomberg : SX5E S&P 500 Index® (dividendes non réinvestis), code Bloomberg : SPX
Date d'émission	19 septembre 2022
Date de constatation initiale	28 octobre 2022
Dates de constatation annuelle	30/10/2023, 28/10/2024, 28/10/2025, 28/10/2026, 28/10/2027, 30/10/2028, 29/10/2029.
Dates de remboursement anticipé automatique	06/11/2023, 04/11/2024, 04/11/2025, 04/11/2026, 04/11/2027, 06/11/2028, 05/11/2029
Date de constatation finale	28 Octobre 2030
Date d'échéance	4 novembre 2030
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture ou l'Indice est publié.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société ») sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS
Marché secondaire	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec la Banque Neufilze OBC, le distributeur qui commercialise le titre de créance Neufilze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance vert présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Rendement Neufilze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE VERT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Rendement Neufilze Vert Elan Euro Atlantique Novembre 2030 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance vert décrit. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance vert, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits vert dans la présente communication à caractère publicitaire font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le

10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 15 septembre 2022 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (Règlement Prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devlnet.pims.complianceetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400C1H4/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

AVERTISSEMENT S&P 500®

Le S&P 500 Index® (l'« Indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI »), et est utilisé sous licence par Natixis. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») ; S&P 500 Index® est une marque déposée de S&P Dow Jones Indices ; et ces marques déposées ont été autorisées par SPDJI et concédées dans certains cas par Natixis. Le(s) Produit(s) Natixis n'est/ne sont pas parrainé(s), approuvé(s), vendu(s) ou promu(s) par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs filiales respectives (collectivement, « S&P Dow Jones Indices. »). S&P Dow Jones Indices ne fait aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires de Produit(s) Natixis ou à n'importe quel particulier concernant l'opportunité d'investir dans des valeurs en général ou dans le(s) Produit(s) Natixis en particulier ou de la capacité dont dispose le S&P 500 Index® pour suivre le rendement général du marché. La seule relation que S&P Dow Jones Indices peut avoir avec Natixis en ce qui concerne le S&P 500 Index® est la mise sous licence de l'Indice et de certaines marques déposées, des marques de service et/ou des marques de fabrique de S&P Dow Jones Indices et/ou de ses concédants. Le S&P 500 Index® est déterminé, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Natixis ou du/des Produit(s) Natixis. S&P Dow Jones Indices n'a pas l'obligation de prendre en compte les besoins de Natixis ou des propriétaires du/des Produit(s) Natixis pour déterminer, composer ou calculer le S&P 500 Index®. S&P Dow Jones Indices n'est pas responsable et n'a pas participé à la détermination des prix et à la quantité du/des Produit(s) Natixis ni au moment de la sortie ou de la vente du/des Produit(s) Natixis ni à la détermination ou au calcul de l'équation par laquelle le(s) Produit(s) Natixis doit être converti en espèces, rendu ou remboursé, le cas échéant. S&P Dow Jones Indices n'a aucune obligation ou responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation du/des Produit(s) Natixis. Rien ne garantit que les produits d'investissement basés sur le S&P 500 Index® suivront le rendement de l'indice avec précision ou qu'ils fourniront des retours d'investissements positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement. L'inclusion d'un titre dans un indice n'est pas une recommandation de S&P Dow Jones Indices pour acheter, vendre ou détenir ce titre, et ce n'est pas non plus considéré comme un conseil d'investissement.



www.neuflizeobc.fr

Banque Neuflize OBC

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de
383 507 453 euros - Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris
552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en
Assurance Vie - Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de
crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant
que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité
des Marchés Financiers
17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds
de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre
de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non
détention de fonds, absence de garantie financière.



Date de rédaction de la brochure : 26 juillet 2022

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflize OBC s'emploie à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.

www.neuflizeobc.fr